



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 122621

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Depuis le 1er janvier 2007, ces contrats sont soumis aux cotisations sociales sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, alourdissant ainsi les charges des entreprises. De nombreux jeunes, ayant déjà été acceptés dans un centre de formation, doivent renoncer à leur projet, faute d'avoir pu trouver un maître de stage. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend mettre en place pour inciter les entreprises à accueillir et former ces jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122621

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4040